

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-207 du 02 décembre 2013

L'an deux mil treize, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. BONNERRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – B. CAILLE – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – F. KOLASA – Y. LEDIEU – D. BASSEUX - X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – M. DELAUTRE – I. LESAGE – H. BASSEZ – G. RICAUX -

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

M. F. KOLASA, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.M. LETELLIER

Objet : Avenant au marché de travaux « Eclairage Public »

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le marché passé avec l'Entreprise SAVAUX visant à la rénovation des installations d'éclairage public sur 20 communes de l'ancienne Intercommunalité de BAPAUME.

Monsieur le Président précise que cette opération a fait l'objet d'un financement au titre du programme ADEME et de travaux en tranche conditionnelle repris en financement par les services de l'Etat, le Conseil Général du Pas-de-Calais et la Fédération Départementale de l'Energie.

Monsieur le Président présente ensuite les modifications apportées au dossier « tranche conditionnelle » de la commune de BAPAUME et de la commune de BUCQUOY pour permettre de bénéficier d'une économie d'énergie supérieure à la proposition du marché initial.

Monsieur le Président précise que cette modification de matériel génère un gain supplémentaire d'économies d'énergie de 21 % pour les deux communes, permettant d'atteindre des pourcentages d'économies d'énergie de 52 % et de 61 % pour chaque commune respective.

Monsieur le Président détaille les modifications à apporter au devis qui génèrent un surcoût par rapport au devis initial pour la commune de BAPAUME de 6 959,90 € HT et de 7 385,40 € HT pour la Commune de BUCQUOY.

Par ailleurs, Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de modifier la tranche conditionnelle de la Commune de BEAULENCOURT en réduisant le montant de la prestation de 490,82 €.

Monsieur le Président précise que l'augmentation de la masse du marché est donc de 13 854,48 € HT représentant une augmentation de la masse initiale de 2,63 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver l'avenant passé dans le cadre du marché de travaux d'éclairage public avec l'Entreprise SAVAUX,

- d'approuver le montant global de cet avenant fixé à 13 854,48 € HT,

- de fixer le nouveau montant du marché à la somme de 539 756,45 € HT,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cet avenant,

- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget de la collectivité.

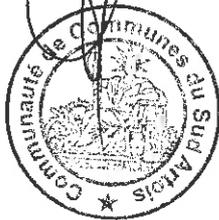
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 02 décembre 2013 et transmission
en Préfecture le 02 décembre 2013

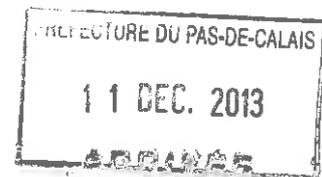
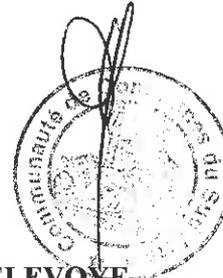
Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



2013-207- 02/12/2013

DEL AVENANT ECLAIRAGE PUBLIC